

HomeBox

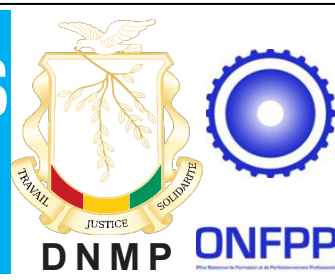
Ma maison, mon coin de partage

Wifi haut débit 4G

HomeBox à partir de 96.000 GNF/mois + 15 Go offerts



Journal des Appels d'Offres & Offres d'Emplois



N°552 / LUNDI 29 NOVEMBRE 2021

Hebdomadaire / www.jaoguinee.com

Prix : 3000 GNF

APPELS D'OFFRES



PNUD

● **AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT.....P/05**



ÉMERGENCE AFRIQUE /OIM

● **VENTE AUX ENCHÈRES.....P/06**



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE



Nos Services

Billetterie



Réservation d'Hôtel



Assistance Aéroportuaires



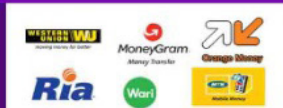
Assurance



Location de véhicules



Transfert d'Argent



+224 628 58 36 62/ +224 624 39 29 36 agencevoyagemariatour@gmail.com

Conseil



Comment vivre avec un accro au travail

OFFRES D'EMPLOIS

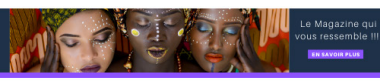
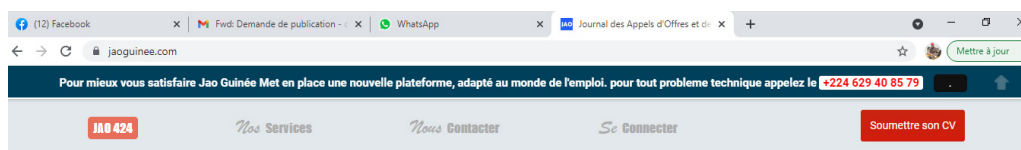


- **AVIS DE RECRUTEMENT.....P/03**
- **AVIS DE RECRUTEMENT.....P/03**
- **AVIS DE RECRUTEMENT.....P/04**



Vu sur le www.jaoguinee.com P10

Cher partenaires, pour mieux vous satisfaire jaoguinee met une nouvelle plateforme à votre disposition



OFFRES D'EMPLOIS

APPELS D'OFFRES

RESULTATS

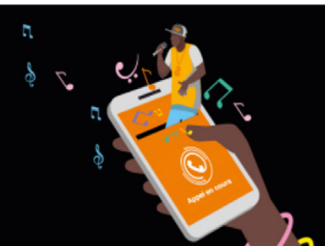
COMMUNIQUE



Funtones

Votre musique préférée en tonalité d'attente

Composez le *803#





Comment vivre avec un accro au travail

Oublieux des horaires, rivé sur ses mails devant la télé... Drogé du boulot, votre conjoint sacrifie tout à son job ?

La situation est classique, elle n'en est pas moins frustrante. Les nerfs en pelote ou désabusé, le (la) partenaire* du workaholic souffre d'être devenu secondaire dans sa vie. Au-delà d'une certaine philosophie - nécessaire pour résister - il doit savoir que cette frénésie peut être en partie amenuisée. Il faut souvent rappeler à l'autre les priorités de vie et ses responsabilités de mari, père, compagnon (ou d'épouse, mère, compagne). Six stratégies à tenter, proposées par Chine Lanzmann, coach et formatrice au leadership**.

1. Clarifier son propre ressenti et ses besoins

Vous devez dire à cet intoxiqué du business que son indisponibilité continue ne vous convient pas. Pas question toutefois d'improviser. Procédez en trois temps.

1. Clarifiez vos émotions : tristesse, lassitude, méfiance, désarroi...
2. Décortiquez le pourquoi : il n'y a plus d'échange, de partage des tâches, d'écoute...
3. Listez vos besoins avec précision afin d'éviter les malentendus. Car ce que vous voulez, c'est faire des choses à deux, avoir du soutien pour les affaires domestiques...

A éviter : réagir sur l'instant, l'impulsion est mauvaise conseillère.

2. Lui exprimer ce qui ne va pas

Choisissez un moment calme pour lui parler. «Je suis insatisfait», «je me sens triste parce que...» Et exposez-lui ce qui vous manque pour être bien, en utilisant le «je» et les conditionnels qui proposent: «j'aimerais que tu rentres deux soirs par semaine à 19 heures.», «... Que tu oublies tes écrans lors des dîners entre amis et la nuit... Un tel message peut être entendu.

A éviter : être dans la plainte ou être dans l'exigence, ça le braquera.

3. L'impliquer dans des règles de vie

C'est la suite logique de la discussion. Prenez un rendez-vous sérieux avec votre partenaire. Vous établirez ensemble un règlement intérieur au quotidien afin de contenir son addiction. Il est capital de solliciter ses idées et avis sur la future organisation puis de prendre des décisions

partagées : créneau pour les courses, heures des repas... Programmez des loisirs en commun (l'abonnement est un bon truc, il oblige). Abordez aussi le «qui fait quoi ?» pour l'inhabituel : réserver les billets SNCF, appeler le plombier... A noter sur son agenda professionnel (et le vôtre) au même titre qu'une contrainte professionnelle. Chacun doit prendre sa part.

A éviter : rester rigide sur le planning ou être dans le flicage, source de conflits.

4. Fixer des rendez-vous de régulation et féliciter

Il y aura des imprévus, des empêchements... Prévoyez des tête à tête rapides et réguliers pour intégrer les urgences qui déboulent au bureau ou à la maison. Vous ajusterez à deux l'affectation du temps et des tâches. Profitez-en pour complimenter votre conjoint sur ses efforts ou le remercier. En revanche, tenez bon en relevant les engagements non respectés sous prétexte de dossiers ou réunions prioritaires au bureau. Le workaholic cherche des échappatoires.

A éviter : régler les dysfonctionnements dans le couloir, c'est une fuite.

5. S'entendre sur des gages dissuasifs

Pour parer aux récidives répétées entendez-vous sur un système de compensation. Il consulte dix fois son mail au durant le dîner ? Il passe deux heures de trop devant son PC le dimanche matin ? Il sera de corvée de vaisselle ou de gestion des feuilles maladies. Vous pouvez même convenir avec lui d'un barème financier selon la fréquence de l'infraction et sa gravité : 5 € le coup de fil intempestif, 30 € l'annulation d'une soirée cinéma... C'est une méthode pratiquée aux Etats-Unis dans les thérapies de couple et qui marche bien. Vous pouvez remplacer l'argent par un cadeau, une séance de massage ou une journée en bord de mer.

A éviter : planquer les outils de travail, ça peut dégénérer.

6. L'alerter des conséquences du statu quo

Vous êtes à bout, rien n'y fait. Évaluez à quoi vous êtes prêt si rien ne bouge. Puis informez ce stakhanoviste des dossiers avec sérénité. «Les vacances, c'est à ton tour de t'en occuper, surcroît de travail ou pas. Si rien n'est calé dans les quinze jours, je pars en Corse chez ma cousine!». S'il rentre trop tard, là non plus vous n'attendrez plus: vous irez au restaurant et à ses frais, etc. Faites-lui comprendre que vous allez vivre votre vie de votre côté. Et ne flanchez pas, appliquez ce que vous dites. En lui suggérant peut-être, de consulter un spécialiste.

A éviter : faire du chantage ou de supplier, ça rend tout le monde malheureux.

* Dans un souci de simplification, nous avons utilisé le masculin. Il n'empêche le conjoint accro du boulot peut bien entendu être une femme !

journaldesappelsdoffres@yahoo.fr / journaldesappelsdoffres@gmail.com

N° de compte B.I.G : 004 000 1571000601 67

J.A.O - N° 253/PR/TPI/K/C/2011 - BP/ 4034 Conakry / Quartier Sandervalia

ADMINISTRATEUR GENERAL:

Directeur de Publication
Ahmed Chamsoudine Cherif
664 23 78 73 / 655 23 78 73 / 628 23 78 73

RESP. COMMERCIAL ET LOGISTIQUE:

Lancine Condé
620 63 12 92

Administrateurs

Alpha S Bah Fisher: 666 35 64 42
Koné Ibrahima: 664 63 32 12 Email:konesayon1@gmail.com

Impression: Vision 2000 Communication Plus

COMPTABILITE & ABONNEMENT:

Mohamed Maciré Conté
621 35 93 03 / 666 32 58 76

MONTAGE /GRAPHISME/INFOS

Fodé Abdoulaye Camara
Aka Moriah
656 011 830 / 625 242 334
cfodeabdoulaye@gmail.com

SA CAR
FRI CAR S.A

Société
Africaine
de Courtage d'Assurances et de
Réassurances

Member of the GIB Africa Alliance

Votre Assureur conseil en toutes branches
COURTAGE, SERVICING BROKER ET AUDIT
D'ASSURANCES

Email : safricar@yahoo.fr, Site : www.safricar.com

Contact : 628 13 29 91 / 664 22 62 56 / 664 46 36 46

Almamya, Commune de Kaloum Immeuble FMR "AIR WELL"

CONFIEZ NOUS VOS ASSURANCES ET DORMEZ SUR LES DEUX OREILLES



AVIS DE RECRUTEMENT D'UN AGENT D'AUDIT A PROPOS D' ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA

ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA GUINEE - SA est une filiale de la holding ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA) créée par le Groupe Banque Centrale Populaire du Maroc pour conduire et piloter son ambitieux programme pour la promotion de la microfinance en Afrique.

Dans le cadre du renforcement de ses équipes, ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA SA GUINEE recrute un auditeur interne pour son siège.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous la supervision du Responsable Audit, il ou elle doit :

A. MISSIONS

- Conduire une mission de contrôle suivant une approche par les risques et par processus ;
- Conduire une mission spéciale et réaliser des travaux d'audit
- Contribuer à l'élaboration du reporting destiné au Top Management et au régulateur ;
- Proposer les mesures correctives et les actions d'amélioration pour dépasser les limites relevées et renforcer l'efficacité du dispositif de contrôle interne.
- Rédaction des livrables, rapport d'audit et fiche de mission

B. RESULTATS ATTENDUS

- Mise à disposition en temps voulu de données fiables ;
- Réalisation des missions d'audit dans les délais impartis et en conformité avec le plan d'approche ;
- Réalisation des objectifs assignés.

PROFIL DU POSTE

Etre titulaire d'un BAC+4 ou plus en Audit, en Comptabilité, Finance, ou équivalent, vous justifiez d'une expérience dans la fonction ou dans une autre fonction similaire notamment en contrôle interne ou de risque.

Une bonne connaissance en microfinance et/ou dans le secteur financier est un atout.

COMPÉTENCES REQUISES

- Connaissance financière/comptable ;
- Maîtrise du métier d'audit ou contrôle ;
- Aisance dans la manipulation des chiffres ;
- La maîtrise parfaite de microsoft d'Excel ;
- Capacité d'analyse ;
- Rigueur ;

DOSSIERS DE CANDIDATURE

- CV,
- lettre de motivation adressée à Monsieur le Directeur Général ;
- Copie de la pièce d'identité ;
- Copie certifiée du diplôme le plus élevé

A envoyer à l'adresse suivante: recrutement.siege.gn@gmail.com

- Merci de préciser l'intitulé du poste en objet du mail.

Date limite de dépôt des candidatures: 05 décembre 2021

NB :Seuls les candidats présélectionnés seront contactés

Le RH
Saf



AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONTROLEUR DE GESTION

A PROPOS D' ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA

ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA GUINEE - SA est une filiale de la holding ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA) créée par le Groupe Banque Centrale Populaire du Maroc pour conduire et piloter son ambitieux programme pour la promotion de la microfinance en Afrique.

Dans le cadre du renforcement de ses équipes, ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA SA GUINEE recrute un contrôleur de gestion pour son siège.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous la supervision du RAF, il ou elle doit :

A. REALISER L'ANIMATION BUDGETAIRE,

- Consolider les budgets prévisionnels conformément aux standards d'AMIFA;
- S'assurer par référence aux normes budgétaires, de la cohérence des actions retenues par rapport aux objectifs à atteindre ;
- Participer à l'animation du processus de préparation des budgets (accompagnement des différentes entités en vue de l'observation des normes et standards édictés en la matière, consolidation, vérification de la cohérence et de l'articulation, ...)
- Préparer les éléments nécessaires à l'animation des Comités appelés à suivre et à se prononcer sur les réalisations de l'entité d'AMIFA,
- Assurer la prise en charge des écarts par rapport aux prévisions (analyse, suivi des mesures correctives avec l'entité concernée,...).

B. SUIVRE LES REALISATIONS

- Réaliser l'évaluation périodique et les études d'impact des mutations relativement aux réalisations ;
- Mener les études comparatives internes et externes à l'institution ;
- Proposer les actions et mesures correctives à mettre en œuvre, le cas échéant.
- Participer avec les entités concernées à la réalisation de la communication financière

C. RESULTATS ATTENDUS

- Favoriser la réactivité et identifier les leviers de performance.
- Assurer la cohérence des projections avec la réalité du marché et son potentiel

PROFIL DU POSTE

Etre titulaire d'un BAC+3 ou plus en Contrôle de Gestion, en Comptabilité, Finance, ou équivalent, vous justifiez d'une expérience dans une fonction ou dans une autre fonction similaire.

Une bonne connaissance en microfinance et/ou dans le secteur financier est un atout.

COMPÉTENCES REQUISES

- Connaissance financière/comptable ;
- Maîtrise du métier de Contrôleur de Gestion ;
- Aisance dans la manipulation des chiffres ;
- La maîtrise parfaite de microsoft d'Excel ;
- Capacité d'analyse ;
- Rigueur ;

DOSSIERS DE CANDIDATURE

- CV,
- lettre de motivation adressée à Monsieur le Directeur Général ;
- Copie de la pièce d'identité ;
- Copie certifiée du diplôme le plus élevé

A envoyer à l'adresse suivante: recrutement.siege.gn@gmail.com

- Merci de préciser l'intitulé du poste en objet du mail.

Date limite de dépôt des candidatures: 05 décembre 2021

NB :Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

Le RH
Saf



AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CHARGE DU SUPPORT INFORMATIQUE

A PROPOS D' ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA

ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA GUINEE - SA est une filiale de la holding ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA) créée par le Groupe Banque Centrale Populaire du Maroc pour conduire et piloter son ambitieux programme pour la promotion de la microfinance en Afrique. Dans le cadre du renforcement de ses équipes, ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA SA GUINEE recrute un Informaticien pour son siège.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous la supervision du Responsable Audit, il ou elle doit :

A. MISSIONS

- Mettre en œuvre la stratégie et la politique informatique d'AMIFA ;
- Recueillir et étudier les besoins exprimés par les Fonctions d'AMIFA ;
- Évaluer et préconiser les investissements informatiques correspondant aux besoins exprimés ;
- Assurer une veille technologique sur les évolutions du secteur en matière de SI ;
- Concevoir une organisation optimale des flux d'information ;
- Valider l'efficacité et la maîtrise des risques liés aux systèmes d'information ;
- S'assurer de la mise en œuvre de la politique informatique ;
- Conduire le plan d'évolution des systèmes d'information dans le cadre des budgets acceptés et conformément aux changements technologiques décidés par la Direction générale ;
- Superviser la rédaction des cahiers des charges conformes aux besoins d'AMIFA ;
- Animer les projets informatiques par des réunions de pilotage et de validation, en lien avec les chefs de projet et les directions métier d'AMIFA ;
- Définir la politique en matière de sécurité informatique et proposer les mesures à prendre ;
- Assurer le management de la Fonction SI ;
- Définir et mettre en œuvre une organisation optimale de la Fonction SI ;

B. RESULTATS ATTENDUS

- Gestion optimale et efficiente de la Fonction

PROFIL DU POSTE

Etre titulaire d'un BAC+4 en Informatique Réseau ou tout autre domaine similaire.

Une bonne connaissance dans la gestion du réseau informatique d'une microfinance et/ou dans le secteur financier est un atout.

COMPÉTENCES REQUISES

- Administration base de données
- Capacité à administrer une base de données telle que DB2 UDB, Oracle, SQL Server, Informix, etc.
- Analyse fonctionnelle
- Capacité à recueillir les besoins, les analyser, les formaliser en vue de concevoir des solutions spécifiques. Capacité à personnaliser des solutions standards.
- Exploitation micro-informatique
- Capacité à gérer le parc et le support micro-informatiques dans des conditions de coûts optimales
- Réseau informatique
- Capacité à concevoir, déployer, et maintenir le réseau informatique.
- Sécurité informatique
- Capacité à sécuriser le réseau informatique.

DOSSIERS DE CANDIDATURE

- CV,
- lettre de motivation adressée à Monsieur le Directeur Général ;
- Copie de la pièce d'identité ;
- Copie certifiée du diplôme le plus élevé

A envoyer à l'adresse suivante: recrutement.siege.gn@gmail.com

- Merci de préciser l'intitulé du poste en objet du mail.

Date limite de dépôt des candidatures: 05 décembre 2021

NB :Seuls les candidats preselectionnés seront contactés.

Le RH
Saf



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE SPECIALISEE DANS LE NETTOYAGE DES BUREAUX DE LA GIZ.

1. La GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH) dans le cadre du contrat de coopération entre les Etats guinéen et allemand souhaite recruter un prestataire pour le nettoyage de ses locaux qui lui servent de bureaux.

2. La prestation consiste à assurer le nettoyage et entretien des bureaux de la GIZ dans les villes suivantes :Labé, Mamou, Faranah, Kindia, Nzérékoré

3. Les services demandés, et résultats attendus seront définis en détail dans les termes de référence (TDR) de la mission qui fera l'objet d'un dossier d'appel d'offres à transmettre aux sociétés retenues sur la liste restreinte.

4. Les sociétés recherchées doivent être régulièrement installées en Guinée, de grandes renommées et avoir une bonne expérience avec des Sociétés et les institutions internationales dans le domaine du nettoyage de bureaux. Elles doivent également disposer d'un personnel qualifié et de bonne moralité.

5. Les sociétés désireuses de figurer sur la liste restreinte doivent fournir à la GIZ les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services demandés en joignant notamment les documents suivants :

- Une copie légalisée du RCCM ;
- Une copie légalisée du quitus fiscal encours de validité ;
- Une copie légalisée de l'enregistrement à la CNSS ;
- Une copie du contrat d'assurance ;
- Des attestations/certificats justifiant l'exécution d'au moins 3 contrats similaires avec des grandes sociétés ou institutions internationales ;
- Toutes informations jugées pertinentes.

6. La GIZ établira, sur la base des réponses du présent appel à manifestation d'intérêt, une liste restreinte de sociétés qualifiées à qui sera transmis un dossier d'appel d'offre pour soumission d'une offre technique et financière.

7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux procédures de la GIZ. Il est à noter que l'intérêt manifesté par une société n'implique aucune obligation de la part de la GIZ de l'inclure sur la liste restreinte.

8. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française doivent parvenir à la GIZ uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : GN_Quotation@giz.de et au plus tard le jeudi 25 Novembre 2021 avec la mention « **83397325 - MANIFESTATION D'INTERET POUR LE NETTOYAGE DES BUREAUX DE LA GIZ** »



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (EOI)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA RECHERCHE D'UN BAIL.

I. Contexte :

Le Système des Nations Unies en République de Guinée s’est engagé depuis septembre 2015 à mettre en œuvre les recommandations de l’Assemblée Générale du Conseil Economique et Social des Nations Unies relatives à l’harmonisation des opérations de mise en œuvre des programmes et projets entre les agences du Système des Nations Unies en vue de la réduction des coûts de transactions et éviter la duplication de l’appui opérationnel à l’exécution des programmes.

C’est dans ce cadre que, les agences des Nations Unies basées à Conakry œuvrent pour une mutualisation potentielle des locaux.

Elles ont résolu chercher un bail commercial comme solution.

II. Objectif et But :

L’objectif principal est de trouver des bureaux communs qui offrent un meilleur cadre de travail viable en toute sécurité dans le périmètre de sécurité tel que circonscrit par le système de sécurité du SNU en République de Guinée. Le but c’est de signer un contrat initial **de 5 ans au maximum** entre les agences suscitées représentées par le PNUD, avec un bailleur ayant un statut juridique en République de Guinée.

III. Identification des besoins :

Cet appel à expression d’intérêt a pour but d’examiner la disponibilité de locaux qui peuvent abriter le personnel des Nations Unies. Les bâtiments doivent offrir un cadre qui puisse accommoder **233 employés**, pour un besoin minimal total en bureaux de **1 538 m2**, des espaces communs de **968.94 m2** et un parking ayant une superficie d’au moins **950 m²**.

Comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

Désignations		Maison commune uniquement	
	m2	Maison Coléah	Commune
Director	18	2	36
P5	14	7	98
P	9	10	90
Autres contrats internationaux	6	22	132
NO	9	10	90
GS	6	182	1092
Cars	25	38	950
		271	2488
Ss total Espace communs (couloirs, toilettes, escaliers, etc.) : 30%			461.4
Ss total Salle de conférence, d'archives, machines, etc. : 17%			261.46
Ss total Espace de circulation interne : 13%			199.94
Ss total Autres espaces morts : 3%			46.14
Superficie intérieure			2506.94
Superficie extérieure			3456.94

Les bâtiments à loués doivent non seulement satisfaire les besoins ci-dessus mais aussi, remplir les caractéristiques architecturales et les exigences administratives tels que détaillés dans les termes de référence ci-dessous.

IV. Termes de référence

Les bâtiments à louer doivent remplir les exigences suivantes :

- Bâtiments déjà construits
- Bâtiments en cours de construction (Prière de fournir les détails sur les dates d’achèvement des travaux)
- Bâtiments en projet de construction (Prière de fournir les détails sur les dates d’achèvement des travaux)

V. Caractéristiques architecturales :

Les bâtiments recherchés doivent obéir à certaines caractéristiques architecturales qui permettent d’assurer les conditions de confort et de sécurité. Ainsi, bien que non exhaustives, les bâtiments doivent avoir :

- Les bâtiments doivent avoir les documents suivants.
 - Permis de construire (pour les bâtiments déjà construits ou en cours de constructions)
 - Plan du site
 - Plans des niveaux
 - Plans et dessins technique de construction
 - Plan de câblage électrique
 - Certificat de conformité délivré par le bureau de contrôle technique (Pour les bâtiments déjà construits)
 - Certificat parasismique
- Une apparence viable (de préférence des bâtiments de moins de 8 ans) et des bureaux ayant un maximum de confort ;
- Une fondation qui obéit aux exigences architecturales (en rapport avec le volume –longueur/largeur/hauteur - du bâtiment) ;
- Un mur de clôture d’une hauteur d’au moins quatre (4) mètres avec barbelés ;
- Des issues de secours (escaliers internes et externes) en cas d’évacuation d’urgence ;
- Un système d’alimentation en électricité avec un câblage viable qui garantisse un maximum de sécurité (prise terre en bon état de fonctionnement) et un Groupe électrogène d’une capacité d’au moins **500 KVA** pour option **1 et 3 groupes** électrogènes de la même capacité pour l’option 3 avec mécanisme d’inverseur automatique ;
- Un système d’alimentation en eau courante et eau chaude avec une réserve (forage) pouvant desservir les employés durant **12 heures** ;
- Un système viable d’évacuation des eaux usées avec une tuyauterie étanche (encastrée ou en apparence) qui garantisse l’absence de fuite d’eau usées ;
- Un système de climatisation en bon état de fonctionnement avec des appareils ayant moins de deux (2) ans de fonctionnement ;
- Des ascenseurs en bon état de fonctionnement et des escaliers de secours.
- Une description de l’accessibilité des personnes vivants avec handicap est à soumettre également.

VI. Disposition Administratives

Le SNU s’assurera que le bailleur qui est propriétaire des bâtiments à louer remplit les conditions légales d’acquisition foncière et que les autorisations de construire sont disponibles, y compris les plans de masse et de construction, les schémas techniques de câblage électrique, d’alimentation en eaux, d’évacuation des eaux usées, de câblage internet, les rapports de sondage de sol, etc.

Le SNU s’assurera que le bailleur (agent immobilier ou une société immobilière) dispose de toutes les autorisations nécessaires qui relève de la corporation et remplit les exigences fiscales (domaines et timbres) et possède une assurance contre les incendies, dégât des eaux, catastrophes naturelles, etc.

Le SNU s’assurera que le bailleur dispose librement de son bien sans aucun obstacle social (conflit de succession) ni administratif (expropriation dûment notifiée, retour aux domaines, hypothèque, etc.).

VII. Autres dispositions contractuelles :

a) Le SNU pourra, conformément à ses exigences sécuritaires, négociera avec le bailleur, des clauses spéciales qui seront incluses dans le contrat. Elles seront constituées des compromis qui seront retenues à l’issue d’une entente entre le SNU et le bailleur. Il s’agit notamment, des modalités d’amortissement des travaux qui auront un caractère fixe, convenu d’avance entre les deux parties, financés par le SNU et qui resteront au bénéfice

du bailleur après jouissance. Ces investissements seront principalement ceux liés à la sécurité du bâtiment (renforcement de l’éclairage, installation d’un espace de sécurité entre le bâtiment et les voies qui abordent les bâtiments, construction d’un poste/loge de sécurité et d’une registry, construction d’un sas d’inspection de véhicules à l’entrée automobile, renforcement des portes d’entrées, installation d’un système de vidéo-surveillance, etc.).

b) En sus, des clauses sur les services suivants, sous la responsabilité du bailleur seront incluses dans le contrat de bail. Il s’agit des services d’entretien électrique, y compris le générateur, des ascenseurs, de la plomberie et des climatiseurs.

Les bailleurs/entreprises de construction ou prestataires sont priées de déposer leurs dossiers sous référence **BAIL/MAISON/COMMUNE/2021** à l’adresse indiquée ci-dessous au plus tard le **Dimanche 12 Décembre 2021 à 00 heures GMT) à l’attention du Représentant Résident Programme Operations de PNUD GUINEE à l’adresse : offres_gn@undp.org**, ou sous pli fermés à l’adresse suivante : **PNUD Guinée, Maison Commune, Coléah Corniche Sud, Rue MA 002, Conakry.**

- Format : Fichiers PDF seulement
- Le nom des fichiers doit comporter un maximum de **60 caractères** et ne doit pas contenir de lettres ou de caractères spéciaux ne faisant pas partie de l’alphabet ou clavier latin.
- Aucun fichier ne doit comporter de virus ou être corrompu.
- Taille maximum des fichiers par transmission : **5 MB**
- Objet obligatoire du courriel : **BAIL/MAISON/COMMUNE/2021.**

Toute demande de clarification devra être faite par seulement par écrit et envoyée par mail à l’adresse indiquée ci-dessus ou par email à : eugene.ruhinguka@undp.org ou nsira.drame@undp.org

En vue de répondre objectivement à l’attente du PNUD et pour mener à bien cet exercice, la procédure ci-après est à envisager :

Analyse et Vérification des informations comprises dans la checklist et les soumissions des Bailleurs, entreprises / prestataires par rapport aux différents documents requis et aux critères de pré sélection.

Les bailleurs/entreprises de construction ou prestataires intéressés doivent fournir les informations suivantes :

Documents administratifs (Checklist ci-dessous) :
L’absence ou la non-conformité, d’un de documents/pièces précités pourrait entraîner la non-considération / rejet.

Checklist :

Documents	OUI	NON	Observation
1. Les bâtiments doivent avoir les documents suivants			
1.1 Permis de construire (pour les bâtiments déjà construits ou en cours de constructions)			
1.2 Plan du site			
1.3 Plans des niveaux			
1.4 Plans et dessins technique de construction			
1.5 Plan de câblage électrique			
1.6 Certificat de conformité délivré par le bureau de contrôle technique (Pour les bâtiments déjà construits.			
1.7 Certificat parasismique			
2. Une apparence viable (de préférence des bâtiments de moins de 8 ans) et des bureaux ayant un maximum de confort.			
3. Une fondation qui obéit aux exigences architecturales (en rapport avec le volume longueur/largeur/hauteur - du bâtiment.			
4. Un mur de clôture d’une hauteur d’au moins quatre (4) mètres avec barbelés.			
5. Des issues de secours (escaliers internes et externes) en cas d’évacuation d’urgence.			
6. Un système d’alimentation en électricité avec un câblage viable qui garantisse un maximum de sécurité (prise terre en bon état de fonctionnement) et un Groupe électrogène d’une capacité d’au moins 500 KVA pour option 1 et 3 groupes électrogènes de la même capacité pour l’option 3 avec mécanisme d’inverseur automatique.			
7. Un système d’alimentation en eau courante et eau chaude avec une réserve (forage) pouvant desservir les employés durant 12 heures.			
8. Un système viable d’évacuation des eaux usées avec une tuyauterie étanche (encastrée ou en apparence) qui garantisse l’absence de fuite d’eau usées.			
9. Un système de climatisation en bon état de fonctionnement avec des appareils ayant moins de deux (2) ans de fonctionnement.			
10. Des ascenseurs en bon état de fonctionnement et des escaliers de secours.			
11. Une description de l’accessibilité des personnes vivants avec handicap est à soumettre également.			

(Je soussigné, en tant que bailleurs ou représentant légal de la société, déclare sur l’honneur que les informations Fournies ci-dessus sont correctes et s’engage à respecter les conditions telles que décrites).

Prénom, nom et signature du bailleurs/ représentant légal de l’entreprise.

Cachet de la société

Le PNUD se réserve le droit d’utiliser la base des données selon ses procédures en vigueur.
Pour être retenu dans la base de données, un soumissionnaire devra fournir l’ensemble des documents et informations exigés.

Présenter une liste de références sous la forme suivante incluant les contrats les plus importants depuis **2018** :

Référence Contrat	Description de l’activité/service	Montant du contrat en GNF	Nom du Client	Coordonnées adresse physique et courriel des clients	Téléphone

Fournir les attestations de performance des trois plus gros contrats récents.
Le PNUD se réserve le droit de demander toute pièce documentaire complémentaire (copie des contrats et/ou attestation de bonne exécution, etc.).

VIII. LANGUE DE SOUMISSION :

Les pièces documentaires devront être rédigées en Français.

IX. CONDITION POUR ETRE RETENU :

Pour être retenu dans la base de données, le soumissionnaire devra obtenir OUI pour l’analyse de chaque information/documents exigés ;

Les expressions d’Intérêt reçues après le délai et celles émanant des bailleurs/ entreprises / prestataires de services qui ne fourniront pas les informations demandées de façon exhaustive (par exemple, checklist pas signé par le responsable et/ou sans cachet, etc.) ne seront pas considérées.

Cet Appel à Manifestation d’intérêt n’entraîne aucun engagement de la part du PNUD, qu’il soit financier ou autre. Le PNUD se réserve le droit d’accepter ou de rejeter quelques ou toutes les expressions d’Intérêt sans aucune obligation d’informer les candidats concernés des raisons.
Lien Procurement Notice : https://procurement-notice.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=86062

Les fournisseurs intéressés sont priés de soumettre leurs candidatures au plus tard le Dimanche 12 Décembre 2021 à 00h00 mn GMT, précises au bureau du PNUD à l’Adresse ci-dessus :

Meilleures salutations

Fait à Conakry, le 23 Novembre 2021

Eugene Ruhinguka
Procurement Spécialist



VENTE AUX ENCHERES

N° : 001/OIM /CKY/2021

Le Cabinet Emergence Afrique, procèdera à la vente aux enchères publiques au compte de l'Organisation Internationale de Migration (OIM) en République de Guinée, les matériels et équipements composés de groupes électrogènes, des motos, du matériel informatique et équipements divers désuets exposés à Conakry (Entrepôt du Programme Alimentaire Mondial-PAM situé à Tombo, à côté de la centrale électrique EDG à Kaloum).

La liste des équipements et matériels peut être consultée directement via le lien ci-dessous jusqu' au 8 Décembre 2021 de 9h à 16 h00.

https://iomint-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/mabcamara_iom_int/EhXTS4KbyaFOnEnGlvGnLVsBbrLTiWDO4KZShNWeZR-NErg?e=KxrQSK

Les soumissionnaires intéressés sont subordonnés au règlement préalable d'une caution de valeur de 1.000.000GNF {Un (1) million de francs guinéens} par lot ; à verser sur le compte bancaire de l'OIM Guinée domicilié à ECOBANK.

- Intitulé du compte : IOM GUINEA – CONAKRY
- Numéro du compte : 0010184623859201
- Libellé sur le bordereau de versement : VENTE AUX ENCHERES N° : 001/OIM /CKY/2021, dont une copie du reçu de paiement devra obligatoirement être présentée avant tout accès au lieu ci-haut indiqué où se déroulera la vente aux enchères.

Les soumissionnaires intéressés sont priés de se présenter le jour de la vente aux enchères publiques, le 10 Décembre 2021 audit dépôt de 9h à 18h00 avec reçu de paiement de la caution faute de quoi l'accès ne leur sera autorisé.

Toute information complémentaire pourra être obtenue auprès du cabinet Emergence Afrique au numéro de téléphone : 629 78 22 22 ou par mail : asc@emergenceafrique.com conakry.pandl@iom.int.

NB : Les lots sont vendus de manière indivisible, en l'état, au lieu et place où ils se trouvent sans aucune préalable démarche technique, administrative ni juridique par l'OIM. Dès notification, l'adjudicataire aura un délai de quatre (4) jours ouvrables pour s'acquitter du paiement du montant de la soumission et les frais d'enlèvement fixés à 4% du montant de la vente.

Tout gagnant qui se désiste après adjudication perdra automatiquement sa caution.

Les frais d'enlèvement sont à la charge de l'acheteur. Aucune réclamation ne sera acceptée après enlèvement.

Fait à Conakry, le 26 Novembre 2021.

Annexe : I : allocation des Listes des équipements par Lots

No de LOT	Composition & Description	Quantité par éléments du Lot
1	Motos YC-Z (YAMAHA)	2
2	Motos DT (YAMAHA et KORBOYA)	2
3	Motos (SUZUKI)	2
4	Motos (KINGO) XL	2
5	Motos (KORBOYA) BEST	2
6	Motos (KINGO) XL	2
7	Motos (MEILUN)	2
8	Motos (MEILUN)	2
9	Motos (MEILUN) XL	2
10	Motos (KINGO) XL	2
11	Motos (MEILUN)	2
12	Motos (MEILUN)	2
13	Motos (MEILUN)	2
14	Motos (KORBOYA) BEST	2
15	Motos (KINGO)	2
16	Motos (KINGO)	2
17	Motos (KINGO)	2
18	Motos (MEILUN et KINGO)	2
19	Motos (MEILUN)	2
20	Motos (MEILUN)	2
21	Photocopieuses CANON 2530 i et C 3025i	2
22	Photocopieuses CANON 2545 i	2
23	Photocopieuses CANON 2525 et 2320	2
24	Imprimante tracer hp T 520	1
25	Ordinateurs hpcore i5	11
26	Ordinateurs hpcore i5	11
27	Ordinateurs hpcore i5	11
28	Ordinateurs hpcore i5	11
29	Ordinateurs hpcore i5	11
30	Ordinateurs hpcore i5	12
31	Onduleurs ITEX 1500	5
32	Onduleurs ITEX 1500	5
33	Onduleurs ITEX 1500	5
34	Onduleurs ITEX 1500	6
35	Onduleurs APC ups 1.500	5
36	Onduleurs APC ups 1.500	4

37	Onduleurs APC ups 1.000	6
38	Onduleurs APC ups 3.000	3
39	Onduleurs MERCURY 2.000 VA	4
40	Onduleurs APC ups 650	7
41	Onduleurs MERCURY 2.000 VA	4
42	Onduleurs MERCURY 1.000 VA	5
43	Générateurs ASTRA KOREA 3 Kva	4
44	Générateurs ASTRA KOREA 3 Kva	4
45	Fontaines NOBEL	4
46	Climatiseur SHARP 9000 BTU	3
47	Climatiseur HITACHI	2
48	Imprimante HP LASER JET M 225 DN	9
49	Imprimante HP LASER JET M 225 DN	8
50	Imprimante HP LASER (P 2035N, C 5225, 1320, M 225, pro 200	7
51	Destructeur de papier	3
52	Onduleurs APC UPS 5.000	2
53	Ordinateurs bureautiques écrans et claviers	3
54	Ordinateurs bureautiques écrans et claviers	4
55	Ordinateurs bureautiques écrans et claviers	4
56	Ordinateurs bureautiques écrans et claviers	4
57	Ordinateurs bureautiques écrans et claviers	4
58	Ordinateurs bureautiques	4
59	Ordinateurs bureautiques	4
60	Scanner HP	3
61	Stabilisateurs	12
62	Réfrigérateurs SOLSTAR 245 LITRES	1
63	1 Ecran 32 et 6 Vidéos projecteurs	7
64	Radios VHF GM360 et codan	2
65	Fauteuils visiteurs	4
66	Fauteuils visiteurs	4
67	Fauteuils H/D	4
68	1 iPhone 6, 1 Samsung Galaxy A5 et 2 tablettes TAB4	4
69	Tablettes TAB4	4
70	Cisco Linksys, Zebra GK421 MFE Web Getaway, Apc Onduleurs, HP Digital Senden 9255	7
71	Tables bureau de 1m 80 cm	2
72	Cuve d'eau de 1.000 Litres	6



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail-Justice-Solidarité



AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

I. Contexte et justification

L'Office National des Pétroles (ONAP) est une Société Nationale dotée de la personnalité morale, de l'autonomie financière, budgétaire et de gestion consacrée par le Décret, D/2015/165 /PRG/SGG, dont la tutelle est assurée par le Ministère en charge des Hydrocarbures, actuel Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures et le Ministère de l'Economie des Finances et du Plan.

L'Office National des Pétroles (ONAP) a pour missions la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine des produits pétroliers et dérivés. A cet effet il est chargé de :

Dans le secteur Amont :

Promouvoir le développement des activités de recherches et d'exploitation des Hydrocarbures ;

- Gérer les appels d'offres et les négociations directes relatifs aux contrats pétroliers ;
- Suivre le programme des travaux proposés dans le cadre des contrats pétroliers ;
- Réaliser les travaux géologiques et géophysiques.

Dans le secteur Aval :

- Suivre l'exécution du contrat d'importation de produits pétroliers ;
- Sécuriser l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et dérivés ;
- Superviser les activités de l'ensemble des acteurs évoluant dans le secteur des Hydrocarbures ;
- Élaborer mensuellement la structure des prix des produits pétroliers ;
- Suivre les travaux de construction des installations pétrolières ;
- Rapprocher avec les acteurs pétroliers et gérer la caisse de stabilisation transport ;
- Constituer une banque de données statistiques ;
- Rapprocher avec les acteurs pétroliers les paramètres de la structure des prix (panier de compensation).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités en vue d'atteindre ses objectifs contractuels, et sous réserve des dispositions des Lois N° L/2017/056/AN du 08 Décembre 2017 portant Gouvernance Financière des Sociétés et Établissements Publics en République de Guinée, de sa Convention de Concession et du Cahier des Charges en annexe, ainsi que de son Contrat-Programme, la société ONAP dispose de :

- La pleine capacité d'agir en droit, en vue de l'élaboration et la conclusion d'accords de partenariat et de contrats et/ou conventions ;
- La pleine capacité pour ester en justice ;
- La pleine capacité pour conclure des accords avec les organismes internationaux, les administrations postales, à l'exception de ceux qui relèvent de la compétence de l'ONAP, et/ou de la Présidence de la République.

La gestion de l'ONAP est assurée par une Direction Générale sous le contrôle d'un Conseil d'Administration.

La transformation de l'ONAP, Etablissement public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) en Société Anonyme (SA) conformément aux dispositions de la Loi L/056 du 8 décembre 2019, qui exclut les EPIC du champ des organismes publics en République de Guinée. Les projets de statuts de la future société ont été finalisés avec toutes les parties prenantes (Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan), le montant du capital est inconnu. Les nouveaux statuts de l'ONAP doivent incorporer le montant du capital social.

C'est dans cette perspective que l'ONAP établit les présents Termes de Références (TDRs) pour le recrutement d'un Cabinet d'expertise comptable indépendant chargé du Commissariat aux apports pour évaluer les actifs de la société et déterminer le montant du capital de l'ONAP conformément aux procédures et règles d'appel d'offres en vigueur en République de Guinée.

Le financement des prestations dudit Cabinet sera assuré par l'ONAP sur ses propres ressources.

II. Termes de référence

La mission fera l'objet d'un contrat d'une durée de 30 jours ouvrés.

1. Objet de la mission

Les missions du Commissaire aux apports s'exerceront conformément aux Normes Internationales d'évaluation et dans le respect des dispositions comptables applicables dans l'espace OHADA.

Le Commissaire aux apports a pour principale mission d'évaluer et valoriser les actifs de l'Office National des Pétroles (ONAP), afin de déterminer la valeur exacte du capital social de la société.

Le Commissaire aux apports effectuera les travaux en rapport avec la Direction de l'ONAP et aura le plein pouvoir d'exercer sa mission d'évaluation pour se prononcer sur :

- La situation des actifs de la société ;
- La valeur exacte de chaque actif et la valeur totale des actifs ;
- Le montant du capital.

2. Rapports à fournir

A l'issue des travaux, le Commissaire aux apports présentera au Directeur Général de l'ONAP, une note synthèse spécifique à chaque étape sur les insuffisances relevées dans le cadre de l'évaluation des actifs et des points constatés.

Chaque note sera discutée entre les parties concernées au cours de la séance de restitution des travaux à la commission.

A ce titre, le Commissaire aux apports produira les rapports suivants :

- un rapport synthèse sur l'évaluation des actifs destiné au Directeur Général ;
- un rapport général destiné au Conseil d'Administration, aux tutelles techniques et financières, au Directeur Général de l'ONAP et à la commission mise en place à cet effet, conformément aux dispositions réglementaires en la matière.

Une opinion pourrait être demandée sur une situation intermédiaire ou provisoire de l'évaluation des actifs de l'ONAP.

En faisant suite aux observations et commentaires sur les projets de rapports, le commissaire aux apports présentera ses rapports définitifs signés, lesquels sont transmis au Directeur Général en quinze (15) exemplaires chacun, 05 jours après les dites observations de l'ONAP.

Le Commissaire aux apports recruté est seul responsable de l'exactitude et de la pertinence des livrables. Les services de l'ONAP collaboreront à la bonne exécution de sa mission par la mise à disposition des informations nécessaires.

3. Critères d'éligibilité et de qualification des cabinets

La participation à la concurrence est ouverte à tous les Cabinets d'Audits et d'Expertise comptable régulièrement installés en Guinée.

Les Cabinets candidats, doivent être inscrits sur la liste officielle de l'ordre national des experts comptables de Guinée.

Les Cabinets intéressés doivent se porter candidats seuls et non sous la forme d'association ou de Groupement de Cabinets/Bureaux.

Une expérience confirmée en Commissariat aux apports, en Commissariat aux comptes et en Audit financier des institutions similaires serait un grand atout.

4. Critères administratifs d'éligibilité

Les critères administratifs d'éligibilité sont :

- Présenter une attestation d'inscription du Cabinet à l'Ordre des Experts Comptables ;
- le Commissaire aux apports signataire doit être de nationalité guinéenne et avoir le centre de ses intérêts économiques en Guinée ;
- Fournir une présentation succincte du Cabinet comprenant : forme juridique, date de création, composition de son personnel clé doté d'une expérience avérée dans les principaux domaines d'activités, références des missions de Commissariat aux Comptes effectuées par le Cabinet ou par son personnel clé (référence de marchés exécutés ou en cours d'exécution) ;
- être immatriculé au Registre du Commerce (présentation d'une copie dûment légalisée par les Autorités compétentes) ;
- fournir tout document attestant ne pas être sous le coup d'une suspension, d'une interdiction, d'une exclusion ou d'une liquidation de biens ;
- être à jour vis-à-vis de l'Administration sociale et fiscale (la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, les Attestations originales de Régularité Fiscale et de législation du travail datant de moins de trois (3) mois faisant foi) ;
- le Commissaire aux apports signataire doit être inscrit à l'Ordre des Experts Comptables depuis au moins sept (7) ans
- utiliser le français comme langue de travail et être disponible pour effectuer les travaux dans les délais requis.

Le non-respect d'un des critères ci-dessus entraîne le rejet pur et simple de la candidature.

5. Critères de qualification

Les Cabinets seront sélectionnés conformément aux règles d'utilisation des Consultants par la commission chargée de recrutement, notamment la méthode de sélection basée sur la qualité technique et le coût. Le dossier de soumission pourra comporter en outre, toutes autres informations exigées par la société.

6. Propositions techniques

Les propositions techniques qui obtiennent une note inférieure à la note technique minimum

de soixante-dix (70) points sur cent (100) seront rejetées et les propositions financières correspondantes seront retournées aux Cabinets qui les ont soumises sans avoir été ouvertes. La proposition technique ne doit comporter aucune information financière. La proposition technique des soumissionnaires comprend les documents ci-après :

- la lettre de soumission dûment remplie et signée ;
- les Termes de Référence (TDRs) tels qu'ils figurent dans le dossier d'appel d'offres paraphés à chaque page par le soumissionnaire ;
- le descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (document établi par le soumissionnaire et contenant la description de l'organisation proposée) ;
- la composition de l'équipe et les responsabilités de ses membres (la liste nominative des Experts avec CV signés) ;
- les références du Commissaire aux Comptes (expériences significatives y compris les renseignements sur les missions pertinentes exécutées et la liste des prestations similaires réalisées) ;
- le personnel clé de la mission devra comporter au moins : (i) un Expert-comptable agréé justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience d'audit financier, (ii) un Chef de mission ayant au moins un diplôme de niveau Bac+5 en audit, comptabilité ou gestion ;
- la copie certifiée conforme de son agrément en tant qu'expert-comptable inscrit à l'Ordre en Guinée ;
- la lettre d'engagement et de disponibilité du personnel spécialisé (déclaration du soumissionnaire s'engageant à exécuter la prestation conformément aux clauses et conditions de la demande de proposition) ;
- le planning de la mission.

7. Propositions financières

Les propositions financières (établies HT et TTC) complètes et dépourvues d'erreurs de calcul seront classées par ordre de mérite en plaçant en première position l'offre la moins-disante.

La proposition financière comprend les documents ci-après :

- la lettre de soumission ;
- l'état récapitulatif des coûts.

Les candidats feront ressortir dans leur proposition les détails et sous-détails des prix proposés.

Pour le classement final, la commission se réserve le droit d'y procéder suivant les méthodes en vigueur en la matière.

5. Frais de soumission

Les soumissionnaires supporteront tous les frais inhérents à la préparation et à la présentation de leur proposition. La commission ne sera en aucun cas responsable de ces coûts ni tenu de les rembourser, quelle que soit l'issue de la Consultation.

6. Evaluation des propositions

La Commission d'évaluation, nommée par les tutelles, évalue les propositions sur la base de leur conformité aux Termes de Référence, à l'aide des critères d'évaluation suivants :

- L'expérience générale du Commissaire aux apports ;
- L'adéquation du programme de travail avec la méthodologie d'accomplissement de la mission ;
- La compétence et la qualification des membres des équipes qui seront affectées à la mission de Commissariat aux apports.

A l'issue de cette évaluation, la Commission fournira un rapport.

En tenant compte du budget disponible, des compétences techniques des soumissionnaires retenus et des offres financières les moins disantes, il sera procédé à un classement. Le soumissionnaire classé premier sera invité à la négociation.

7. Composition du dossier à fournir et participation :

Les dossiers de soumission devront être présentés en deux (02) exemplaires dont un (01) original et une (01) copie, marqués comme tels.

Ils sont à déposer sous plis fermés au plus tard le Jeudi 30 décembre 2021 à 10 heures à l'adresse de la Direction Générale de l'ONAP. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 12 heures dans la salle de réunion de l'ONAP.

Chaque exemplaire du dossier comprendra, de façon séparée une offre technique et une offre financière sous deux enveloppes distinctes, lesquelles seront glissées dans une enveloppe de plus grand format avec les mentions suivantes :

Mention : Avis de recrutement d'un Cabinet de Commissariat aux apports.

A Monsieur le Directeur Général de l'ONAP

A n'ouvrir qu'en séance publique

Les offres techniques et financières seront rédigées en langue française, y compris tous les documents de correspondance y afférents.

Ce document est également disponible à la Direction Générale de l'ONAP.

Conakry, le 18 novembre 2021

Ministère des Hydrocarbures
Le Directeur Général
Office National des Pétroles
Paro 2 CAMARA
Directeur Général



Avis d'Appel d'Offres Restreint (AAOR) LETTRE D'INVITATION AUX CANDIDATS Primature

Référence de l'avis d'appel d'offres restreint N° 01/CAB.P/2021

Date :

A Mesdames, Messieurs

Objet : acquisition d'un service traiteur (restauration en faveur de la Primature)

Référence : AAOR N° 01/CAB.P/2021

Mesdames, Messieurs,

1. La Primature a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2021 des fonds, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition d'un service traiteur (Restauration en faveur de la Primature).
2. Dans le cadre de l'exécution du budget exercice 2021 de la Primature, j'ai l'honneur de vous inviter à prendre part à un Appel d'offres restreint N° 01/CAB.P/2021 pour l'acquisition d'un service traiteur.
3. Les candidats sélectionnés ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot (**Sans objet**).
4. Le délai d'exécution est de douze (12) mois.
5. La présente lettre d'invitation a été adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte, dont les noms figurent ci-après :
 - PATISserie 2 OCTOBRE
 - ETS NAFAAH SERVICES
 - ADA MULTISERVICES
6. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres restreint tel que défini à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Primature/Bureau de la PRMP, Tél. 666 57 63 93/628 85 71 92 mahamoudou.kaba@primature.gov.gn à compter du 22 novembre 2021. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées à l'adresse ci-après : Primature/Bureau de la PRMP (1^{er} étage) du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30 au plus tard le 30 novembre 2021 à 11 h en un (1) original et trois (03) copies. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les exigences en matière de qualifications sont : Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées. A cet égard, les offres doivent comporter la liste des documents suivants, justifiant des capacités techniques et financières à soumissionner Voir le document d'Appel d'offres.

9. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics. (**Sans objet**)

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de 1, % du montant de l'offre.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

12. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et aux DPAO.

13. Les offres seront ouvertes en présence, le cas échéant, d'un observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis le 30 novembre 2021 à 11 h 30 mn à l'adresse suivante : Primature/Bureau de la PRMP (1^{er} étage).

14. La législation régissant l'appel d'offres (à préciser).

Date :

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée

**Le Chef de Cabinet
Safiatou L. DIALLO**



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DE LA SANTE
UNITE D'APPUI A LA GESTION ET A LA COORDINATION DES
PROGRAMMES(UAGCP)



INVITATION A SOUMISSIONNER N° 028/2021/AOO/S/FM-GAVI/UAGCP

TITRE : SERVICES DE PAIEMENTS DIRECTS DES BENEFICIAIRES
DES ACTIVITES DE L'UAGCP
FINANCEMENT : FOND MONDIAL / GAVI

L'Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) du ministère de la santé, lance un avis ouvert à manifestation d'intérêt pour la fourniture des services de paiements directs aux bénéficiaires lors de ses activités réalisées dans toute la Guinée hors de la région administrative de Conakry.

Le marché à concourir est constitué de trois (3) lots suivants :

- Lot 1 : régions administratives de Boké et Kindia
- Lot 2 : régions administratives de Mamou et Labé
- Lot 3 : régions administratives de Faranah, Kankan et Nzérékoré

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les institutions de microfinance, régulièrement et légalement installées en République de Guinée, pouvant justifier d'une expérience avérée de paiements directs dans les milieux urbains et ruraux et remplissant les conditions d'éligibilité et de qualifications détaillées dans le dossier d'appels d'offres (DAO).

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré par les candidats intéressés à partir du 17/11/2021, au secrétariat de l'UAGCP, au 2e étage de l'immeuble SATGURU, sis à Kaloum en face du ministère de la Coopération, sur présentation d'un bordereau de versement de cent mille (100.000) Francs Guinéens non remboursables au compte **N° 7308051305 /GNF**, intitulé « **COMPTE OPERATIONNEL FONDS MONDIAL UAGCP** », ouvert à ECOBANK.

Les conditions de présentation et de dépôt des offres doivent être strictement respectées conformément aux dispositions définies dans le DAO.

Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission, d'un montant égal à Trois Millions (3.000.000) GNF, issue d'une banque (et non d'une compagnie d'assurance) agréée par la BCRG, libellée suivant le formulaire du DAO.

NB : les chèques certifiés ne seront pas acceptés.

Les offres doivent être valides pendant 90 jours calendaires après la date d'ouverture des offres.

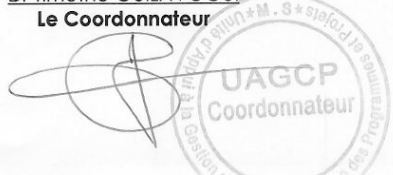
Les offres établies en langue française en deux exemplaires, dont un (1) original et une (1) copie, marqués comme tels, conformément aux dispositions du DAO, devront être adressées sous plis fermé à Monsieur le Coordonnateur de l'UAGCP et déposées au secrétariat de l'UAGCP, au plus tard le **Mercredi 8 décembre 2021 à 10 heures** précises (heure locale).

L'ouverture des offres aura lieu le même jour à 11H00 dans la salle de réunion de l'UAGCP en séance publique si les conditions le permettent, avec strict respect des mesures barrières et de protection contre le COVID19. Les prestataires qui le désirent peuvent se faire représenter par un seul représentant.

Les offres tardives ne seront pas acceptées.

Fait à Conakry, le 12/11/2021

Dr Timothé GUILAVOGUI
Le Coordonnateur



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DE LA SANTE
UNITE D'APPUI A LA GESTION ET A LA COORDINATION DES
PROGRAMMES(UAGCP)



AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 029/2021/AOO/S/FM-GAVI/UAGCP
TITRE : PRESTATION DE SERVICE DE MAINTENANCE, ENTRETIEN
ET REPARATION DU MATERIEL ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES
DE L'UAGCP, DU PNLSH ET DU PEV
FINANCEMENT : GAVI & FOND MONDIAL / NFM3

1. L'Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) du ministère de la santé lance un avis d'appel d'offres pour le service de maintenance, d'entretien et de réparation du matériel, équipements et installations informatiques du PNLSH, du PEV et de l'UAGCP. Pour de plus amples renseignements sur les services en question, veuillez consulter le dossier d'appel d'offres disponibles au secrétariat de l'UAGCP à l'adresse mentionnée ci-après pendant les heures de travail.

2. La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les sociétés spécialisées dans le domaine de maintenance, d'entretien et de réparation du matériel, équipements, réseaux informatiques et internet, immatriculées au registre de commerce de la République de Guinée, remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres et qui ne sont pas concernées par un des cas d'inéligibilité prévus dans le Code des Marchés Publics.

3. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré par les candidats soumissionnaires, à partir du 17/11/2021, au secrétariat de l'UAGCP sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille (50.000) Francs Guinéens non remboursables au compte **N° 7308051300/ GNF**, intitulée « **COMPTE OPERATIONNEL GAVI UAGCP** », ouvert à ECOBANK.

4. Les offres établies en langue française en deux exemplaires dont un (1) original et une (1) copie marquée comme tel, reliées convenablement et préparées conformément aux dispositions du DAO, doivent être adressées sous plis fermé à **Monsieur le Coordonnateur National du PNLSH** et parvenir au plus tard à la date la date indiquée, au secrétariat de l'UAGCP, au 2e étage de l'immeuble SATGURU, sis à Kaloum en face du ministère de la Coopération. **Les conditions de présentation et de dépôt des offres doivent être strictement respectées conformément aux dispositions définies dans le DAO**

5. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant égale à Un Million (1.000.000) GNF, issue d'une banque (et non d'une compagnie d'assurance) agréée par la BCRG, libellée suivant le formulaire du DAO.

Les offres doivent être valides pendant 90 jours calendaires après la date d'ouverture des offres.

6. La date limite de dépôt des offres est **le jeudi 02/12/2021 à 10H00 précise**, heure locale à l'adresse susmentionnée. Les offres tardives ne seront pas acceptées.

7. L'ouverture des offres aura lieu le même jour à 11H00 dans la salle de réunion, à la même adresse en séance publique, si les conditions de restriction sanitaire le permettent. Les fournisseurs qui le désirent pourraient se faire représenter par un seul représentant
Fait à Conakry, le 12/11/2021

Dr Timothé GUILAVOGUI
Le Coordonnateur



Vu sur le www.jaoguinee.com

OFFRES D'EMPLOI

TRUST AFRICA	Titre : AVIS DE RECRUTEMENT : PLUSIEURS POSTES A POURVOIR Lien : https://www.jaoguinee.com/post.php?t=avis-de-recrutement--plusieurs-postes-a-pourvoir&id=221 Date limite : 28 Novembre 2021
ANONYME	Titre : AVIS DE RECRUTEMENT : PLUSIEURS POSTES A POURVOIR Lien : https://www.jaoguinee.com/post.php?t=terme-de-reference-pour-le-recrutement-dun-raf&id=222 Date limite : 07 Décembre 2021
ANONYME	Titre : TERME DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN RAF Lien : https://www.jaoguinee.com/post.php?t=terme-de-reference-pour-le-recrutement-dun-raf&id=222 Date limite : 07 Décembre 2021
PLAN INTERNATIONAL	Titre : Avis de recrutement d'un Executive CMT Coordinator Lien : https://www.jaoguinee.com/post.php?t=avis-de-recrutement-d-un-executive-cmt-coordinator&id=224 Date limite : 03 Décembre 2021
CRS	Titre : AVIS DE RECRUTEMENT D'UN PROJECT DIRECTOR-GLOBAL FUND MALARIA Lien : https://www.jaoguinee.com/post.php?t=avis-de-recrutement-d-un-project-director-global-fund-malaria&id=229 Date limite : 22 Décembre 2021
PAM PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL	Titre : Avis de recrutement d'un International Consultant (Resigui Project Final Review) Lien : https://www.jaoguinee.com/post.php?t=avis-de-recrutement-d-un-international-consultant--resigui-project-final-review-&id=231 Date limite : 07 Décembre 2021
PLAN INTERNATIONALE	Titre : AVIS DE RECRUTEMENT d'un Business Analyst et Responsable ERP Programme&Finance Lien : https://www.jaoguinee.com/post.php?t=avis-de-recrutement-d-un-business-analyst-et-responsable-erp-programmefinance&id=236 Date limite : 3 Décembre 2021

APPELS D'OFFRE

MINISTERES ET INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES	Titre : Avis d'appel d'offres de proposition pour la prestation de services traiteur (restauration des migrants) Lien : https://www.jaoguinee.com/post.php?t=avis-d-appel-d-offres-restreint-pour-l-acquisition-dun-service-traiteur--restauration-en-faveur-de-la-primature-&id=218 Date : 30 Novembre 2021
ONAP	Titre : Termes de Références (TDRs) pour le recrutement d'un Cabinet d'expertise comptable indépendant chargé du Commissariat aux apports pour évaluer les actifs de la société et déterminer le montant du capital de l'ONAP Lien : https://www.jaoguinee.com/post.php?t=termes-de-references--tdrs--pour-le-recrutement-dun-cabinet-dexpertise-comptable-independant-charge-du-commissariat-aux-apports-pour-evaluer-les-actifs-de-la-societe-et-determiner-le-montant-du-capital-de-lonap&id=219 Date limite : 30 Décembre 2021
OMS Organisation Mondiale de la Santé	Titre : Avis d'appel d'offre pour la sélection d'entreprises spécialisées en Bâtiments et Travaux Publics (BTP) pour la Réhabilitation du poste de santé de TEMESSADOU à NZEREKORE Lien : https://www.jaoguinee.com/post.php?t=avis-d-appel-doffre-pour-la-selection-dentreprises-specialisees-en-batiments-et-travaux-publics--btp--pour-la-rehabilitation-du-poste-de-sante-de-temessadou-a-nzerekore&id=220 Date limite : 02 Décembre 2021
GIZ	Titre : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE POUR LA FOURNITURE D'UNE CONNEXION INTERNET HAUT-DEBIT POUR LES BUREAUX DE LA GIZ A CONAKRY Lien : https://www.jaoguinee.com/post.php?t=appel-a-manifestation-dinteret-pour-le-recrutement-dune-societe-pour-la-fourniture-dune-connexion-internet-haut-debit-pour-les-bureaux-de-la-giz-a-conakry&id=223 Date limite : 02 Décembre 2021
CRS	Titre : Avis de recrutement d'une institution pour la formation des cadres du ministère de la Santé en Paludisme Lien : https://www.jaoguinee.com/post.php?t=avis-de-recrutement-d-une-institution-pour-la-formation-des-cadres-du-ministere-de-la-sante-en-paludisme&id=225 Date limite : 03 Décembre 2021
PNUD	Titre : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA RECHERCHE D'UN BAIL Lien : https://www.jaoguinee.com/post.php?t=appel-a-manifestation-dinteret-pour-la-recherche-dun-bail&id=226 Date limite : 12 Décembre 2021
BCRG	Titre : Avis d'appel d'offres pour le Nettoyage, entretien des locaux professionnels et d'habitations de la Banque Centrale de la République de Guinée Lien : https://www.jaoguinee.com/post.php?t=avis-d-appel-d-offres-pour-le-nettoyage--entretien-des-locaux-professionnels-et-d-habitations-de-la-banque-centrale-de-la-republique-de-guinee-&id=234 Date limite : 20 Décembre 2021
ENABEL	Titre : Avis d'appel d'offres pour le Marché de travaux relatif à la « construction, rénovation et réhabilitation du centre de production artisanale dans la commune urbaine de Kindia, au quartier YEWOLE » Lien : https://www.jaoguinee.com/post.php?t=avis-d-appel-d-offres-pour-le-marche-de-travaux-relatif-a-la--construction--renovation-et-rehabilitation-du-centre-de-production-artisanale-dans-la-commune-urbaine-de-kindia--au-quartier-yewole-&id=232 Date limite : 20 Décembre 2021
MGE	Titre : TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR LA FORMATION DES UNITES DE TRANSFORMATION DE LA FILIERE MANGUE ET ANANAS DANS LES PREFECTURES DE KINDIA ET FORECARIAH Lien : https://www.jaoguinee.com/post.php?t=termes-de-reference-pour-le-recrutement-dun-prestataire-pour-la-formation-des-unites-de-transformation-de-la-filiere-mangue-et-ananas-dans-les-prefectures-de-kindia-et-forecariah&id=238 Date limite : 13 Décembre 2021

Contrats non exécutés aux Affaires sociales : La grande colère de Nanette Conté



La nouvelle ministre de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables, a rencontré les responsables des entreprises qui ont signé des contrats avec son département. L'objectif de cette rencontre était de faire l'état des lieux exhaustif des chantiers de construction du Département. Il s'agit précisément de comprendre les causes du retard des chantiers en souffrance depuis plusieurs années, situer la responsabilité de l'Etat dans le retard de l'exécution des contrats, et prendre des dispositions concertées pour l'achèvement de ces chantiers.

Il faut préciser que cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme de concertation et d'évaluation élargie de la situation actuelle du Ministère enclenché par Madame le Ministre. Elle tient également compte des recommandations du conseil de cabinet/MPFEPV du 08 novembre 2021 à travers lesquelles Madame la Ministre a instruit le Comité de suivi des chantiers et le Chef de cabinet de convoquer toutes les Entreprises qui ont signé des contrats de prestation avec le Ministère ainsi que les Bureaux d'études et de contrôles.

À l'issue donc des échanges contradictoires, les parties se sont entendues sur le schéma suivant : sur la situation du chantier, les causes du retard accusé, les responsabilités y afférentes et les pistes de solutions. Ainsi, de la situation du chantier, il ressort que le projet de reconstruction du CNO est subdivisé en deux chantiers, chacun faisant objet de contrat distinct en lot-1 et lot-2 : l'Entreprise Savané & Frères, bénéficiaire du lot-1 par contrat N°2013/167/1/1/1/2/N du 07 mai 2013 d'un montant global de 11.285.891.110 GNF pour le délai d'exécution de seize mois avec un avenant à hauteur de 5.900.000.000 GNF/TTC. Le lot-2, avec le Groupement d'entreprise ECC Guinée/ Maxi-Service International (ECG/MSI) bénéficiaire avec le contrat N°2013/143/1/1/1/2/N du 18 avril 2013 d'un montant de 8.021.376.838 GNF pour un délai d'exécution de seize mois et un ave-

nant 3.950.091.985 GNF/TTC.

Le constat fait est triste. Tenez-vous bien ! Les deux premiers chantiers en arrêt depuis 2015, ont timidement repris en 2021 avec des taux d'exécution actuel de 62% pour le lot 1 et 49 % pour le lot 2, contrastant avec l'exécution financière respective de 90%. Ni les nombreuses réunions de chantiers y compris avec la commission de suivi des chantiers instituée depuis juin 2021, ni les rencontres diverses tenues avec la Ministre sortante en personne, ne sont parvenues à rehausser considérablement ces projets.

En ce qui concerne les chantiers de la Cité-Solidarité et de l'Institut National des Jeunes Aveugles de Kankan confié aux Entreprises GUINENNE D'ENTREPRISE et SILEX-TRAVAUX ayant bénéficié respectivement le contrat N°2013/152/1/1/2/N du 1er août 2013 d'un montant de 9.717.830.114 GNF et le contrat N°2014/534/1/1/2/N d'un montant de 5.922.897.458 GNF du 31 janvier 2015 pour un délai de six mois, les travaux sont toujours arrêtés depuis 2015 avec un taux d'exécution physique de 60% et 90% et un taux d'exécution financière de 20% et 56%. Les deux Entrepreneurs n'ont jamais répondu aux réunions.

Cette situation est source de nombreux préjudices causés tant à l'autorité contractante qu'aux agences d'exécution. En effet, le MPFEPV y voit des points faibles ne favorisant pas son score à l'évaluation par la Primature. Le MPFEPV y voit surtout une contrainte majeure dans la mobilisation des financements extérieurs en faveur du CNO, comme c'est le cas

actuellement avec l'ONG Allemande AKAPUR qui souhaite appuyer le centre dans divers domaines. Également, les entreprises et le bureau de suivi ont la pleine conscience des enjeux de crédibilité et d'avenir professionnels qui s'y rattachent.

Les chantiers de construction des CRAMPH-LABE lot 1 et CRAMPH-KANKAN lot 1 sont confiés à l'Entreprise BATI-ROUTE suivant les contrats N°2019/145/1/1/2/1/019 du 10 décembre 2019 d'un montant de 17.008.312.875 GNF et N°2019/145/1/1/2/1/019 d'un montant de 17.234.660.697 GNF du 10 décembre 2019 pour un délai d'exécution de 24 mois. Avec des taux d'exécution financière de 20% et un taux d'exécution physique de 19,5% et 26%, les travaux sont arrêtés par manque d'approvisionnement et le non paiement d'un décompte total de 2.248.857.879 GNF/TTC.

Le projet de construction du CRAMPH-KINDIA qui fait l'objet de contrat N°2019/146/1/1/2/1/1/2/019 d'un montant de 16.486.413.248 GNF pour une durée de 24 mois dont l'Entreprise BISSI-MASE doit exécuter n'a pas encore commencé pour faute d'avance de paiement. L'Entreprise ENCOGE-PTB bénéficiaire du Contrat N°2019/159/1/1/2/1/2/019 du 03 février 2021 pour un montant de 16.897.152.660 GNF avec un délai d'exécution de 24 mois et un taux d'exécution physique actuel de 25,37% contre un taux financier de 12,13%, le chantier est en arrêt pour faute d'approvisionnement et le non paiement du premier décompte d'un montant de 2.458.869.471 GNF/TTC.

Pour le ministère, c'est le manque de volonté de la part des entreprises en charge des lots du CNO qui est la cause principale avec pour résultantes:

Les parties contractantes n'ont su justifier le manque de décomptes. Spécifiquement pour l'entreprise Savané & frères, évoquant la hausse vertigineuse des prix des matériels sur le marché depuis quelques temps qui serait la cause de son retard alors qu'il a reçu un avenant de 5.900.000.000 GNF/TTC en 2019 sans pourtant approvisionner son chantier. Pour l'entreprise ECG/MSI, les difficultés administratives et fiscales rencontrées au dernier moment pour son avenant expliqueraient le retard des travaux (lot 2). Ce qui ne se justifie que par leur négligence et leur crédibilité.

Pour le Bureau d'études DINA en charge du suivi, c'est le manque de volonté de la part des Entreprises ayant bénéficié des marchés du CNO (lot 1 et lot 2) qui est la cause principale. Les nombreuses réunions de chantier, ses rapports persistants ainsi que les multiples engagements de relance non tenus ne lui permettent d'envisager des mesures atténuantes.

Par contre, il y a lieu d'accompagner les Entreprises qui sont avancées dans le travail afin qu'elles terminent vite les travaux. Pour lui, il est également important de souligner que le Département en terme d'accompagnement, a mis assez de conditions de flexibilités pour permettre aux Entreprises de livrer ces différents chantiers, jusqu'à la mise en place d'un comité de suivi des travaux très disponible et efficace et même interministériel.

Dans le fond, c'est la faible capacité financière et le manque de volonté des entreprises contractantes qui est la cause principale. Ce sont leurs incapacités à s'autofinancer qui crée des relations difficiles qu'elles entretiendraient avec leurs banques et le maître d'ouvrage. C'est également, cette tournure en rond que l'autorité contractante qualifie de manque de volonté

manifeste chez les entreprises.

Pour ce qui est de la responsabilité dans le retard et la relance des travaux du chantier, les entreprises ont reconnu l'entière responsabilité dans le retard qu'accusent les travaux. Pour cela, elles se sont engagées de consentir des efforts pour honorer leurs engagements de finaliser les travaux dans les meilleurs délais.

Cependant, elles n'ont donné aucun délai à cet effet. Il reste entendu que, la demande de décomptes des entreprises évoluant dans les chantiers des antennes régionales du FDSS et des CRAMPH sont justifiables compte tenu du niveau d'évolution appréciable des travaux. En ce qui concerne toujours les entreprises du CNO, le ministère refuse de s'engager de payer des avenants alors que le crédit pour exécuter le contrat est suffisamment approvisionné.

Comme propositions pour les solutions il a été demandé de relancer et finaliser les travaux pour rendre les clés dans les plus brefs délais, payer les décomptes des entreprises qui évoluent bien sur le terrain ; formaliser le comité de suivi des chantiers du Ministère à défaut d'un système de gestion par régie pour contraindre les Entreprises malveillantes de respecter leurs engagements et engager des procédures de résiliation contre les entreprises qui ne respecteraient plus leur engagement.

Pour conclure, la ministre prendra, séance tenante la décision de demander aux responsables des entreprises engagées de déposer au chef de cabinet leurs contrats. Elle s'est aussi engagée à aider les Entreprises en charge des antennes régionales du FDSS et des CRAMPH de poursuivre leur élan en faisant des requêtes pour le dégel de leurs décomptes et au bureau d'études DINA et le Comité de suivi des chantiers de construction, chacun en ce qui lui concerne et ce, conformément à ses missions respectives, ont été chargés du suivi correct de ces décisions.



L'Office Guinéen de Publicité Aux services de la Nation



CONTACTS ET AGENCES

Immeuble Boké, Cité chemin de
fer - Almamy, Kaloum
Conakry - Guinée
www.ogpguinee.com
(+224) 627 27 28 28
(+224) 669 27 28 28

En face de Nelson Mandela, à
côté de la Radio Espace FM -
Matoto Centre
Matoto - BP 838
Conakry - Guinée
(+224) 628 41 05 05

Imm. Dawda, avant la Sta-
tion Shell en quittant lam-
bayi - Nongo
Ratoma - BP 838
Conakry - Guinée
+224) 662 79 52 82

Route Nationale, Bentourayah
Coyah - Guinée
(+224) 625 93 39 55